

1- CONTEXTE

Le Comité de Bassin Loire-Bretagne lance une consultation publique sur l'eau du 19 décembre 2014 au 19 juin 2015, afin de recueillir les avis de toutes les parties et personnes concernées par la question de l'eau ; des assemblées régionales, départementales et locales à tous les habitants du bassin Loire-Bretagne. Tous sont invités à donner leur avis, entre autre, sur les plans d'actions pour l'eau, notamment le document de planification de gestion de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne (SDAGE) pour les 6 années à venir (2016-2021).

L'objectif de ces plans d'actions pour l'eau est de concilier toutes les problématiques de l'eau : eau potable, milieux aquatiques, étangs, zones humides et les rendre cohérentes les unes par rapport aux autres. Cette recherche de cohérence ne peut se faire qu'à l'échelle du bassin versant qui offre cette approche globale et transversale. Aussi, ces plans d'actions se réfléchissent et se décident de manière globale et plurielle, en impliquant toutes les personnes concernées, à savoir :

- ✓ ceux qui décident des politiques à conduire,
- ✓ ceux qui les mettent en œuvre, les animent sur les territoires,
- ✓ et ceux qui en ont l'usage.

Les décideurs et opérateurs ont à travailler ensemble sans oublier les usagers. De nouvelles habitudes de travail, d'animation du territoire sont à imaginer. C'est pourquoi, le Comité de bassin Loire-Bretagne questionne tous les acteurs concernés sur comment faire ensemble pour gérer l'eau sur les territoires, aujourd'hui et demain ?

Cette question concerne la révision de deux chapitres du projet de SDAGE 2016-2021 :

1. Chapitre 12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques.
 - ✓ Qu'est-ce qui peut être fait pour renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques sur les territoires ?
2. Chapitre 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges
 - ✓ Qu'est-ce qui peut être fait pour informer, sensibiliser, favoriser les échanges entre personnes concernées ?

2- OBJECTIFS

Les objectifs sont de :

- ✓ mobiliser tous les acteurs concernés,
- ✓ permettre la rencontre et le travail entre divers acteurs impliqués dans la gestion de l'eau,
- ✓ permettre la mise en discussion sur des points particuliers avec d'autres spécialistes,
- ✓ les amener à réfléchir à de nouvelles alternatives au profit de l'eau et du territoire,
- ✓ formuler des propositions et les croiser avec celles d'autres acteurs concernés, pour co-construire un avis collectif rédigé et diffusable.

L'Ifrée propose **un travail progressif** :

Un premier temps en petits groupes de travail : trois groupes de travail sont constitués : décideurs, opérateurs et usagers, pour rechercher une pluralité des points de vue, couvrant au mieux la problématique de l'eau à l'échelle du bassin versant, dans sa globalité.

En second temps, un séminaire de mutualisation et de travail collectif : il s'agit d'organiser un temps de mise en commun. Des propositions sont faites pour co-construire un avis collectif réunissant l'accord du plus grand nombre.

3- REALISATION

En 2015, sont réalisées quatre étapes de travail majeures :

1. L'animation en parallèle des 3 collèges.
2. L'organisation et l'animation du séminaire de travail collectif.
3. La validation de la contribution collective.
4. La valorisation de la contribution collective.

L'animation en parallèle des 3 collèges

- le collège des « décideurs »
- le collège des « opérateurs »
- le collège des « citoyens-usagers de l'eau »

L'organisation et l'animation du séminaire de travail collectif

Ses objectifs sont de :

- ✓ Mutualiser la production de chacun des 3 groupes : découvrir, comprendre et s'appropriier la réflexion, les constats, les questions, les propositions de chacun des 3 groupes.
- ✓ Approfondir, retravailler collectivement les propositions formulées.
- ✓ Aboutir à la co-rédaction d'un document final, réunissant l'accord du plus grand nombre de participants.

A l'issue du séminaire, les participants formalisent une contribution collective qui regroupe un ensemble de constats et de propositions partagés.

La validation de la contribution collective

Après le séminaire, l'équipe d'animation remet en forme la contribution collective et la soumet pour validation. L'ensemble des participants la valide.

Il est précisé que ce document est le produit d'un travail collectif, qui n'engage en rien les organisations d'appartenance des personnes mobilisées.

La valorisation de la contribution collective

Conférence de presse a été organisée à l'Espace Mendès-France pour remettre officiellement la contribution à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Témoignage du dispositif de consultation et de ses résultats dans le cadre de la journée Eau du 3 décembre 2015 à Vierzon, organisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
